

N°16 CIRCULAIRE INDUSTRIES TEXTILES - Le 03 juillet 2017

**Création de la Commission d'Interprétation
de l'accord de 2013 sur les Classifications.**

Le mardi 27 juin 2017, s'est tenue à la demande des organisations syndicales, une réunion paritaire afin de créer la commission d'interprétation de l'accord sur les classifications de 2013.

Alors que nous n'avons eu aucun bilan concernant le résultat de l'application de cet accord de la part de la chambre patronale, on est en droit de se poser des questions sur leur bonne foi à mettre cette commission en œuvre.

Pour Force Ouvrière, il est inacceptable :

- que des entreprises aient tout simplement pris des décisions unilatérales sans aucune concertation avec les organisations syndicales ;
- Que la majorité des entreprises aient profité de la refonte des classifications pour baisser le niveau de salaire des nouveaux embauchés et qu'elles aient en même temps gelé les salaires réels ;
- Que le nombre d'échelons dans un niveau ne soit pas suffisant pour permettre un placement correct et ainsi donner la possibilité à une évolution ;
- Que les salaires mini dans un niveau aient un écart de 10€ entre l'échelon 1 et l'échelon 3, *quelle progression sur une carrière !*
- Que des salariés ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans leur métier se voient classer à l'échelon 1 alors que l'accord stipule le contraire ;
- Que les entreprises aient créé un niveau 1, échelon 1 *alors que l'accord l'interdit....*

Au final, aucune de nos revendications n'est recevable par cette commission qui ne devra traiter que des problèmes d'interprétation des articles de l'accord de 2013.

Si des litiges sont constatés quant à l'application des nouvelles classifications en référence à l'accord de 2013, il faut les traiter localement et suivre les procédures légales (inspection du travail, tribunal).

Après avoir longuement négocié les modalités d'un tel accord et après en avoir conclu qu'il serait très peu voir jamais utilisé, nous avons quitté la séance et restons dans l'attente de la rédaction finale que nous ne manquerons pas de publier sur le site de la Fedéchimie.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>